

M. Clark (Yellowhead): Encore des insinuations.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): On se complait à faire des insinuations, à commencer par le chef de l'opposition et voilà que le critique des finances du NPD s'y met à son tour. Je l'invite à soulever ces questions au comité.

Je tiens à lui dire une chose; vous ne pouvez pas faire deux poids deux mesures à l'égard des dépositaires. Ils doivent tous être traités sur un pied d'égalité.

M. Riis: Qui sont-ils?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je lui rappelle que s'il se donnait la peine d'écouter . . .

M. Broadbent: Alors à quoi sert-il d'avoir un comité?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si son chef veut se donner la peine d'écouter la réponse à la question, les dépositaires appartiennent aux milieux les plus divers. Il s'agit aussi bien de cultivateurs que de petites entreprises de différentes localités du pays. Il y a également des hôpitaux. La municipalité de Kanata est, elle aussi, au nombre des dépositaires. Il y a toutes sortes de gens, de même que le maire . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous devons tous les traiter sur un pied d'égalité.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'ADJUDICATION DE TRAVAUX

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre nous a dit hier que si la Société pour l'expansion des exportations avait confié du travail à Sam Wakim ou à son étude d'avocats, il n'y était pour rien. Je voudrais donc demander maintenant au ministre d'État chargé du Commerce international, qui avait recommandé cette étude à la Société pour l'expansion des exportations, si lui-même ou l'un de ses collaborateurs avait discuté avec M. Wakim de la possibilité que ce travail lui soit confié?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce international): Lorsque nous avons assumé la responsabilité de la Société pour l'expansion des exportations, monsieur le Président, nous avons examiné la plupart de ses activités et nous avons constaté qu'elle faisait effectuer pour 1 million de dollars par année de travaux à forfait. Nous avons estimé que d'autres études d'avocats, un peu partout au Canada, devaient elles aussi en avoir leur part . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kelleher: Nous avons demandé à la Société pour l'expansion des exportations d'envisager la possibilité de confier des affaires à d'autres études d'avocats. Elle nous a répondu qu'elle était toute disposée à le faire, pourvu que lesdites études d'avocats soient compétentes, qu'elles disposent d'un bureau à Ottawa, et que leurs honoraires soient concurrentiels. Comme l'étude d'avocats bien connue Weir and Foulds remplissait ces trois conditions, la Société lui a confié des travaux.

Questions orales

J'aimerais préciser que la Société pour l'expansion des exportations confiait déjà des affaires à cette étude d'avocats avant que nous n'accédions au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

L'EXISTENCE DE DISCUSSIONS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Tout cela est fort intéressant, monsieur le Président. Cependant, j'aimerais bien que le ministre réponde à ma question. Avant de confier ce travail à l'étude d'avocats à laquelle M. Wakim venait de s'associer, le ministre ou l'un de ses collaborateurs avait-il discuté de la possibilité de lui en confier?

L'hon. James Kelleher (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur le Président, je prie le député de se souvenir que c'est l'étude d'avocats Weir and Foulds qui a été retenue. De nombreux avocats, y compris M. Wakim—il n'était pas le seul—ont discuté avec moi de la possibilité de s'occuper d'affaires juridiques non seulement pour le compte de la Société pour l'expansion des exportations, mais aussi pour d'autres sociétés qui font rapport à la Chambre par mon intermédiaire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONSÉQUENCES DU CALCUL DU REVENU DE PENSION SUR LES PRESTATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La société Inco de Sudbury annonçait hier qu'elle aurait à réduire son personnel de 1,000 employés en raison de sa production. Il est préférable pour la localité et les travailleurs eux-mêmes qu'on leur offre un programme de retraite précoce pour protéger les emplois des travailleurs plus jeunes. La modification au sujet du revenu de pension aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage pourrait avoir un effet dissuasif. La ministre est-elle disposée à renoncer à ce changement ou du moins à différer l'application de la proposition concernant le revenu de pension utilisé dans le calcul des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est très clair, je crois, que l'assurance-chômage n'est pas en cause en l'occurrence. Il s'agit plutôt du comportement d'une compagnie qui de nouveau réalise des profits importants—33 millions de dollars durant le premier semestre cette année—aux dépens des employés. Elle menace maintenant les employés voire la localité d'effectuer de nouveaux congédiements. D'après ses propres calculs, la compagnie a déclaré qu'un nombre considérable d'employés accepteraient une retraite précoce étant au courant des dispositions régissant l'assurance-chômage. Je veux signaler au député que je trouve le comportement de cette société absurde et j'espère qu'il partage mon avis.

Des voix: Bravo!